

---

## Renvoi au comité de salut public de l'adresse du conseil général de la commune de Caen (Calvados) félicitant la Convention pour l'abolition de l'esclavage, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse du conseil général de la commune de Caen (Calvados) félicitant la Convention pour l'abolition de l'esclavage, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 503-504;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32635\\_t1\\_0503\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32635_t1_0503_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ce qui s'est parfaitement exécuté en mannequin, au milieu des cris d'allégresse : Vive la République, une et indivisible, Vive la Convention, Vive la Montagne, périssent tous les tyrans et les traîtres !

Nous qui jurons si bien, nous jurons aujourd'hui sur le sommet de la Montagne et des rochers escarpés que nous habitons que nous n'en descendrons que pour pulvériser et saigner le Marais, maintenir l'égalité, la liberté et venger les sans culottes opprimés.

Les sociétés populaires, législateurs, ne cessent de veiller pour le salut de la chose publique; soit que la liberté paroisse menacée par des entreprises funestes, soit que l'observation des lois soit troublée par la licence ou l'erreur, leur sollicitude est la même. Avec ce zèle infatigable qui poursuit incessamment les complots des ennemis de la patrie, ils s'empres- sent d'éclairer ceux qu'une effervescence dangereuse pourroit égarer sur leurs devoirs; en un mot, elles sont des sentinelles perpétuelles qui ont besoin de guérites assez vastes pour s'y réunir en assez grand nombre, pour y surveiller, découvrir les vices de nos ennemis et propager l'esprit public. C'est dans ces vues que nous vous demandons la ci-devant chapelle des pénitents de notre commune pour nous y assembler toujours en société, et qui est la seule salle qu'il y ait, parce que les sans-culottes sont peu fortunés, qu'ils n'ont pas les moyens de louer une salle, et qu'ils ne sont riches qu'en patriotisme. Nous demandons que vous étendiez cette mesure à toutes les sociétés populaires de la République qui ont toutes bien mérité de la Patrie, et qu'on leur accorde à toutes un logement assez vaste pour s'y assembler toujours.

Vive la Convention, Vive la Montagne; tels sont les vœux ardents de tous les Montagnards de La Roche qui veulent vivre libres ou mourir ».

CLEMENS (présid.), BRUSSET (secrét.), CHARAVET (notable).

28

La société populaire de Briennon sur-Armançon félicite la Convention sur le décret qui a rompu les chaînes des noirs, et dit que, par ce décret, la Convention a bien mérité de la nature entière.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

29

L'agent national du district de Bazas annonce à la Convention que la société populaire et divers particuliers de la commune de Bazas ont donné, pour les frais de la guerre, 63 liv. 4 s. 6 d. en numéraire, 1,406 liv. en assignats, quatre épaulettes, deux contre-épaulettes, une dragone de colonel, quatre cors-de-chasse et un gland, le tout en or; enfin une paire de boucles de souliers en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXII, 284. B<sup>in</sup>, 8 vent.  
(2) P.V., XXXII, 284. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>t</sup>).

[Bazas, 25 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (1)

« Citoyen,

Voulant concourir de tous mes moyens à entretenir le feu sacré de la liberté, meire la Convention nationale à même de se convaincre qu'il brûle partout également, je te prévien que le receveur de ce district annonce aux membres composant le Comité des marchés en dous faits par la société populaire de cette commune, et divers particuliers, pour les frais de la guerre, savoir :

Numéraire .. 63 l. 4 s. 6 d.	}	1 469 l. 4 s. 6 d.
assignats ... 1406 l.		
4 épaulettes	}	en or
2 contre-épaulettes		
1 dragone de colonel		
4 cors de chasse		

Plus une boucle de soulier en argent. Ceci n'est qu'un acompte. S. et F. ».

LAFARGE (agent nat. prov.).

30

L'agent national du district de Marennes écrit à la Convention que la fabrication du salpêtre est en pleine activité dans ce district; que la vente des biens des émigrés passe toute espérance : des biens, estimés 80,656 liv., ont été adjugés pour 209,550 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(Marennes, 26 pluv. II) (3)

« Citoyen président,

Dis à la Convention nationale que la fabrication du salpêtre est en pleine activité dans le district de Marennes; dis-lui qu'outre les ateliers formés par les municipalités, il y a dans presque toutes les communes des ateliers particuliers, où les citoyens préparent les matières qui doivent foudroyer les tyrans.

La vente des biens des émigrés passent toutes les espérances, deux adjudications ont été faites pendant la 3<sup>e</sup> décade de pluviôse, des biens estimés 80 656 liv. ont été adjugés pour 209 550 liv. Ça va, vive la République! Vive la Montagne ».

LAGAROSSE.

31

Le conseil-général de la commune de Caen écrit à la Convention, qu'en abolissant l'esclavage, elle a séché les pleurs que la nature, cette tendre mère, versoit depuis des siècles sur le sort de plusieurs milliers d'être infortunés; et qu'il étoit réservé à ceux qui ont fondé un gouvernement sur les bases de la liberté et de

(1) C 293, pl. 963, p. 23.  
(2) P.V., XXXII, 284. B<sup>in</sup>, 8 vent.; M.U., XXXVII, 135; J. Paris, n° 424; Ann. patr., n° 422; J. Fr., n° 521; C. Eg., n° 558; J. Sablier, n° 1165; J. univ., n° 1557.  
(3) C 294, pl. 979, p. 8.

**l'égalité, de faire cesser cette honteuse et cruelle injustice.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).**

[Caen, 2 vent. II] (2)

« Représentants du peuple,

Vous avez séché les pleurs que la nature cette tendre mère versoit depuis des siècles sur le sort de plusieurs millions d'être infortunés qui gémissaient dans l'esclavage le plus avilissant. Victimes de l'ignorance qui les méconnoissant dans la différence de couleur, sembloit les assimiler à des brutes; sacrifiés à l'intérêt qui les soumettait à ses sordides calculs, en butte à toutes les passions qui, loin d'élever l'homme, le dégradent en lui faisant croire qu'il est au-dessus de ses semblables.

Pourquoi, Représentants du peuple, la nature a-t-elle souffert si longtemps cet opprobre au sein de sa propre famille? Pourquoi n'a-t-elle pas inspiré plus tôt aux nations la volonté de faire cesser cette cruelle et honteuse injustice? La raison en est palpable. C'est qu'elle n'a voulu pour consolateur que ceux de ses enfants qui ont su se rendre dignes d'elle, en proclamant ses droits, en démontrant à l'univers entier que le gouvernement du genre humain doit être fondé sur les bases éternelles de la liberté et de l'égalité.

Pénétrés de ces principes immuables, nous nous écrivons tous d'une voix unanime, Vive la République, gloire, reconnaissance, salut et fraternité à la Montagne, à la Convention nationale.

BACON (*présid.*), CREVEL (*off. mun.*), FORNET (*notable*), CACHELOU (*off. mun.*), SERVAN (*off. mun.*), FORNET (*notable*), CELLIER (*off. mun.*), LE BOITTEUX (*off. mun.*), LELIÈVRE (*off. mun.*), CHARBONNEL (*agent nat.*), J. D. FARVILLY, PROPRE (*off. mun.*).

### 32

L'agent national du district de Lons-le-Saunier écrit à la Convention qu'il vient de faire charger 266 marcs d'argenterie, provenant des églises de la commune de Lons-le-Saunier; et qu'il y a déjà un dépôt considérable de souliers, chemises et argent pour les défenseurs de la patrie. Il fait passer six croix dites de Saint-Louis, un sceau en or, et un petit cheval du même métal, surmonté d'un valeureux Saint-Georges.

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).**

### 33

**Le comité de surveillance de Mont-de-Marsan fait hommage à la Convention de l'offrande**

(1) P.V., XXXII, 285. B<sup>in</sup>, 8 vent.  
 (2) F<sup>ic</sup> III Calvados 12.  
 (3) P.V., XXXII, 285. B<sup>in</sup>, 8 vent. et 9 vent. (suppl<sup>1</sup>); M.U., XXXVII, 136; J. Sablier, n° 1165; C. Eg., n° 558.

**patriotique des citoyens de cette commune, pour les défenseurs de la patrie; consistant en 263 chemises, 122 paires de bas, 130 livres de charpie, 89 bandes et compresses, 68 paires de souliers. Il annonce que ces objets ont été envoyés au commissaire-ordonnateur près l'armée des Pyrénées-occidentales.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Mont-de-Marsan, 29 pluv. II] (2)

« Citoyens représentans,

Le comité de surveillance de Mont-de-Marsan nous charge de faire hommage à la Convention de l'offrande patriotique des citoyens de cette commune pour les défenseurs de la patrie, consistant en 263 chemises, 122 paires de bas, 130 livres de charpie, 89 bandes et compresses, 68 paires de souliers.

Ces objets ont été envoyés aujourd'hui au citoyen Dubreton, commissaire ordonnateur près l'armée des Pyrénées occidentales à Bayonne.

Plusieurs communes de ce district ont fait de pareils envois directement.

Toujours fidèles aux principes de l'unité et de l'indivisibilité de la République, elles continueront à soutenir une cause aussi juste.

LEBAZEILLES, LABAIGE, LALANNE, DARRIEUX, MONIS (*v.-présid.*).

### 34

**Le comité de surveillance de la commune de Littry annonce à la Convention, qu'à la vue de la loi concernant les chanvres pour la marine, les citoyens de cette commune se sont empressés de fournir leur contingent; et que, dans l'espace de trois jours, il a été apporté à la salle du comité 604 livres de chanvre; qu'il a été en outre remis, tant en livraisons que soumissions, 100 chemises, des bas et des souliers, pour les défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[Littry, 26 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (4)

« Notre sollicitude toujours dirigée vers les besoins de la République, aussitôt que votre loi concernant les chanvres pour la Marine nous a été connue, nous avons choisi dans notre sein six commissaires pour faire les perquisitions nécessaires dans cette commune: à la vue de la loi, chaque particulier s'est hâté de fournir son contingent et dans trois jours, il a été apporté à la salle du Comité six cent quatre livres de chanvre envoyés le 16 présent à Bayeux, au dépôt indiqué par le directoire.

Il a été en outre, tant en livraisons que soumissions prises pour le départ de la première réquisition, déposés 100 chemises, des bas et des souliers.

(1) P.V., XXXII, 285. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>1</sup>); J. Fr., n° 521; C. Eg., n° 558; M. U., XXXVII, 138; J. Sablier, n° 1165.

(2) C 293, pl. 963, p. 24.

(3) P.V., XXXII, 285. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>1</sup>).

(4) C 294, pl. 979, p. 6.